



## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE**

## **PLENIERE DU CONSEIL GENERAL**

**Mercredi 12 juin 2013, salle de gymnastique de Noës**

(18 heures)

**En la présence du Conseil municipal**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 février 2013 (reçu par e-mail)**
- 3. Comptes 2012 de la Ville de Sierre**
  - a. Rapport de la commission de gestion
  - b. Entrée en matière
  - c. Lecture des comptes – discussion de détail
  - d. Discussion finale
  - e. Votation sur les comptes 2012
- 4. Statuts de l'association intercommunale du cycle d'orientation régional de Grône « AICORG »**
  - a. Rapport de la commission ad hoc
  - b. Entrée en matière
  - c. Discussion générale
  - d. Votation finale
- 5. Postulat du groupe DC pour l'introduction d'un frein aux dépenses et à l'endettement**
- 6. Informations de la Municipalité**
- 7. Divers**

**Gérald DUC**  
**Président du Conseil général**

Gérald DUC

Bonsoir. Bienvenue à Noës. Ça fait toujours plaisir de se retrouver dans ce beau village ; nous n'avons pas pu siéger aujourd'hui à l'Hôtel de Ville, il y a le mondial du pinot noir qui s'y déroule et nous ne voulions pas faire déplacer tout leur matériel, donc nous nous retrouvons ici. Vous savez que nous décentrons régulièrement des séances, j'espère qu'on aura aussi l'occasion d'aller un jour à Granges durant cette législature. Mesdames et Messieurs les CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens, au nom du bureau du CG, je vous souhaite la bienvenue dans cette salle pour notre deuxième assemblée plénière de l'année 2013. Je salue et je remercie le public présent ce soir, il est 5 à 6 fois plus nombreux qu'à Sierre, c'est vous dire. Pour celles et ceux qui viendraient assister pour la première fois à une séance du CG, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je demanderai également de faire silence durant les débats. A propos de silence, merci aux personnes présentes de bien vouloir éteindre leurs portables ou de les mettre en mode silencieux. Mesdames et Messieurs, vous avez été régulièrement convoqués pour cette assemblée plénière et vous avez reçu l'ordre du jour dans le délai prescrit par notre règlement. Je remercie notre secrétaire, Mme Raymonde PONT THUILLARD et les membres du bureau, pour le travail effectué. L'ordre du jour est le suivant :

1. **Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 février 2013 (reçu par e-mail)**
3. **Comptes 2012 de la Ville de Sierre**
  - a. Rapport de la commission de gestion
  - b. Entrée en matière
  - c. Lecture des comptes – discussion de détail
  - d. Discussion finale
  - e. Votation sur les comptes 2012
4. **Statuts de l'association intercommunale du cycle d'orientation régional de Grône « AICORG »**
  - a. Rapport de la commission ad hoc
  - b. Entrée en matière
  - c. Discussion générale
  - d. Votation finale
5. **Postulat du groupe PDC pour l'introduction d'un frein aux dépenses et à l'endettement**
6. **Informations de la Municipalité**
7. **Divers**

Y a-t-il des propositions pour modifier l'ordre du jour ? Pas de proposition, donc nous passons immédiatement au point 1, appel des CG.

## 1. **APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX**

Gérald DUC

La parole est à notre secrétaire, Mme Raymonde PONT THUILLARD, afin de procéder à l'appel des CG. Juste avant qu'elle s'exprime, je dois excuser, pour leur retard, les CM suivants : M. Jean-Paul SALAMIN et Mme Laetitia MASSY, et M. Pierre KENZELMANN, qui est souffrant, ne sera pas là ce soir. Raymonde, je te passe la parole.

Raymonde PONT THUILLARD

Bonsoir. (Elle procède à l'appel des CG).

Gérald DUC

J'ai vu arriver encore Yves ANDEREGGEN, salut Yves. Voilà, merci Raymonde. Le temps que nous fassions le décompte des présences, je demanderai aux scrutateurs d'annoncer au bureau les arrivées et départs éventuels des CG en cours de séance, de manière à ce que nous puissions en tenir compte lors des votes. Nous sommes alors 54 CG présents. Je demande simplement si au fond de la salle on m'entend suffisamment ? C'est bon ? Merci beaucoup.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 20 FEVRIER 2013 (REÇU PAR E-MAIL)**

Gérald DUC

Point 2, approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 février 2013 que vous avez reçu par e-mail. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Il n'y a pas de remarque, je le considère donc comme approuvé. Merci beaucoup à Raymonde pour la tenue de ce procès-verbal ainsi qu'à Mme Elisabeth MARCHETTI.

## **3. COMPTES 2012 DE LA VILLE DE SIERRE**

Gérald DUC

Point 3 de l'ordre du jour, comptes 2012 de la Ville de Sierre. En introduction, je relève qu'une représentante de l'organe de révision est présente en la personne de Mme Anne-Laure REY de la fiduciaire Fidag, comme le demande l'article 85, alinéa 2 de la loi sur les Communes.

### **a. Rapport de la commission de gestion**

Gérald DUC

Point a, rapport de la commission de gestion. Je vous propose, comme d'habitude et conformément à l'article 21 de notre règlement, que le rapporteur ne lise que les conclusions du rapport de ladite commission. Je passe donc directement la parole à M. Laurent DUCRY qui va procéder à cette lecture.

Laurent DUCRY

Merci. Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs. Donc je passe à la lecture des conclusions du rapport de la Cogest sur les comptes 2012 de la Ville de Sierre.

### **Introduction**

La Cogest a analysé les comptes 2012 sur la base des documents fournis et des entretiens accordés par les CM, les chefs de service et par MM. François GENOUD et Jérôme CRETOL. Nous adressons nos remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration et des services techniques de la Ville de Sierre pour leur disponibilité et leur engagement de qualité. La Cogest a pris connaissance du rapport établi par la fiduciaire Fidag AG. Ce rapport révèle que les principes adoptés par la Municipalité en matière de tenue de la comptabilité sont conformes aux exigences relevant de la loi sur les Communes du 5 février 2004 et de l'ordonnance sur la gestion financière des Communes du 16 juin 2004 et que l'organisation comptable et financière est parfaitement adaptée aux besoins et fonctionne bien. La Cogest demande au CM de tenir compte des recommandations de la fiduciaire.

### **Comptes de fonctionnement**

La Cogest relève que les comptes 2012 bouclent sur un bénéfice de CHF 614'053.--. Il faut toutefois relever qu'abstraction faite des effets de la RPT2, les charges de la plupart des dicastères sont en augmentation par rapport à 2011. Le détail est fourni dans le rapport. Cette évolution des charges a fort heureusement été compensée par une hausse des revenus, en particulier les recettes issues des aménagements de production électrique (+ CHF 650'000.-), ainsi que par une diminution des amortissements (-1.2 million), cela suite à des reports d'investissements. Comme les revenus de production électrique devraient s'afficher en baisse ces prochaines années, alors que les amortissements et charges induites vont eux augmenter, un déséquilibre des finances communales est prévisible. Le budget 2013, qui prévoit un déficit de 5.5 millions, est à ce titre révélateur. La Cogest demande par conséquent à la Municipalité de

prendre des mesures, afin de diminuer les charges de fonctionnement et de revenir à un équilibre budgétaire en cours de législature. Nous réitérons la recommandation de la Cogest (cf rapport des comptes 2011), à savoir de prendre des mesures allant dans le sens d'une recherche ciblée de nouveaux revenus.

### **Comptes d'investissement**

Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget s'est établi à 76 %, ce qui est satisfaisant. La Cogest se réjouit de l'inauguration du centre scolaire de Borzuat, de l'avancement des travaux au CO de Goubing et des divers aménagements réalisés. Elle note néanmoins que la marge d'autofinancement ne s'élève plus qu'à CHF 10'596'728.--, ce qui représente un découvert de financement de CHF 6'383'726.-- et un taux de couverture des investissements nets de 62.41 % contre 90.12 % en 2011. Il est évidemment souhaitable que les investissements validés par le CG puissent s'effectuer dans des délais raisonnables. Le rythme des investissements devra toutefois être en adéquation avec l'évolution de la marge d'autofinancement.

### **Crédits supplémentaires**

Dans la version actuelle du règlement du CG daté du 6 octobre 2004, l'article 22 stipule notamment que, je cite, « *le CG délibère et décide de l'approbation de crédits supplémentaires, pour autant que ces derniers dépassent de 10 % la dépense prévue à la rubrique budgétisée* ». Or cet article a été modifié juste après l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi régissant les Communes (LCO du 5 février 2004). Celle-ci précise à son article 77 alinéa 3 que, je cite, « *des dépassements de crédit sont admis pour les dépenses urgentes ou fixées dans une loi ou couvertes dans le même exercice par des recettes correspondantes; ils doivent être soumis à l'autorité compétente au plus tard avec les comptes.* » C'est sur cet article que s'est appuyé le CM de 2004 à 2012 pour gérer les crédits supplémentaires. Si la Cogest comprend bien la nécessité de débloquer des fonds supplémentaires pour parer à des événements imprévus tels que l'évacuation d'éboulis, elle ne voit pas en quoi les CHF 50'000.-- versés au Sismics Festival ou les CHF 250'000.-- utilisés pour construire des blocs vestiaires à la patinoire constituent des dépenses urgentes (étant entendu que ces dépenses ne sont ni fixées dans une loi, ni couvertes dans le même exercice par des recettes correspondantes). La modification de l'ordonnance sur la gestion financière des Communes, intervenue en décembre 2012, redonne voix au chapitre au CG, par le biais de l'article 69 quinquies qui règle de manière plus stricte le recours aux crédits supplémentaires, je cite :

<sup>1</sup> *Si un crédit budgétaire est insuffisant pour remplir la tâche prévue, un crédit supplémentaire doit être demandé. Un crédit supplémentaire est décidé pour les dépenses urgentes ou fixées dans une loi ou couvertes dans le même exercice par des recettes correspondantes.*

<sup>2</sup> *Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire.*

<sup>3</sup> *Demeure réservée l'approbation du CG dans la mesure où le crédit supplémentaire dépasse dix pour cent de la rubrique budgétisée et CHF 50'000.--* ». La Cogest sera attentive au respect de ce point de l'ordonnance.

### **Décision**

La Cogest accepte à l'unanimité le présent rapport et propose au CG l'entrée en matière ainsi que l'acceptation des comptes 2012 de la ville de Sierre. Le rapport est daté du 10 avril 2013. Je vous remercie.

Gérald DUC  
Merci M. DUCRY.

### **b. Entrée en matière**

Gérald DUC

Point b, entrée en matière. J'ouvre immédiatement les débats sur l'entrée en matière et je passe la parole au plénum. Y a-t-il des intervenants ? M. Roger MATTER.

Roger MATTER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues. Le groupe libéral-radical relève l'excellent travail effectué par la Cogest, travail d'autant plus méritoire que celle-ci n'est composée que de nouveaux membres. Sur cette bonne base, notre groupe accepte et recommande l'entrée en matière. Nous nous réjouissons bien sûr du résultat positif d'environ CHF 600'000.-- affiché par les comptes. Celui-ci est toutefois insuffisant au regard de la marge d'autofinancement, qui cette année encore se voit réduite, nécessitant un nouveau recours à l'emprunt. Mesdames et Messieurs, l'heure des comptes est également celle d'un premier bilan et nous constatons aujourd'hui un problème structurel récurrent dans les comptes de fonctionnement, car ceux-ci sont en déséquilibre. Deux seules options s'offrent aujourd'hui à nous : soit nous diminuons nos charges, soit nous augmentons nos recettes. Les dépenses liées nous laissent peu de marge dans les premières. Pour celles-ci, une plus grande rigueur dans la planification financière s'impose. La rubrique 40, qui regroupe la plupart des crédits supplémentaires, est l'exemple topique à ne pas suivre. Le seul respect de l'enveloppe globale n'est guère suffisant. Nous demandons au CM de s'en tenir au budget et de respecter chacune des rubriques. Ces remarques valent tout aussi bien pour les autres rubriques du budget. Pour ce qui est des produits, notre marge de manœuvre est tout aussi limitée. A Sierre, l'assiette fiscale par habitant est inférieure à la moyenne cantonale. Nous sommes une ville pauvre, nous sommes une ville pauvre et il est impératif de trouver de nouveaux revenus, sans pour autant toucher au coefficient d'impôt, bien sûr. Certaines voix au sein de notre groupe voient un lien direct entre la présence de gros contribuables et un règlement de construction et de zone rigoureux, mais de qualité. Les Communes doivent également faire pression sur le Canton pour obtenir une réduction du taux d'amortissement légal des investissements. Au taux actuel, l'ancienne salle de gym de Borzuat aurait été amortie en 1951 déjà. Pour ce qui est des investissements, une meilleure adéquation dans leur réalisation doit être atteinte. Privatiser tout ou partie de la réalisation des investissements pourrait sembler opportun. La maison Wiesel en est le meilleur exemple. Nous relevons encore quelques incohérences budgétaires. Ainsi, pourquoi porter au budget des redevances publicitaires qui finalement ne sont pas perçues? Il est également urgent de réviser le tarif des eaux. Selon la loi, ce poste doit être autofinancé. Sur ces derniers mots, résumant les discussions tenues au sein de notre groupe, je vous remercie de votre attention.

Gérald DUC

Merci Roger. D'autres interventions ? Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les membres du CM, chers collègues. Ouf, cette fois-ci, nous avons bien cru que le rouge allait supplanter le noir ! CHF 614'053.-- de bénéfiques, ce ne sont pas les bains de Géronde, oh, pardon, le Pérou. Vu les pronostics, nous ne pouvons que nous montrer satisfaits de l'exercice comptable de l'année écoulée. Cependant, le groupe AdG s'interroge – et ce n'est pas le seul à ce que je vois – et s'inquiète fortement de l'état des finances de notre Commune. L'AdG a toujours œuvré pour le bien public, le développement réfléchi de notre Cité et surtout le bien-être de notre population. Aussi, elle se demande, sans entrer dans les détails, comment la Municipalité à l'avenir maîtrisera les coûts et investissements et de quelle manière elle s'y prendra ? Va-t-elle couper dans le personnel, les investissements, les écoles, la culture ou le sport ? Le budget communal ou le budget d'un ménage, c'est la même chose. S'il n'y a pas à terme une augmentation de recettes, et bien, il faudra donc diminuer le train de vie de la communauté et cela ne signifie pas seulement dans un domaine ou dans un autre, mais bien une diminution équitable et juste dans tous les secteurs, afin que dans les années à venir les finances restent maîtrisables et qu'elles ne finissent pas dans les eaux profondes de l'Etat du Valais. L'AdG est bien consciente qu'il faudra faire des sacrifices ; aussi demande-t-elle qu'un plan directeur des finances soit mis sur pied, cela dans un avenir proche et qu'il soit soumis au CG. Si une réflexion de ce genre a déjà été entreprise, nous ne voudrions pas être, telle la pluie après les vendanges, mais plutôt tel le soleil agissant sur la maturation du raisin. L'AdG remercie tous les acteurs qui ont permis à la Cogest de bien travailler et de nous rendre un rapport concis, clair et précis. Merci aussi à tous les membres de la Cogest pour leur travail et leur disponibilité. Le groupe AdG entre en matière sur les comptes et, sauf surprise de dernière minute, les acceptera. Merci.

Gérald DUC

Merci Romaine, M. CALOZ... Et je viens de le voir arriver, bonsoir à Gilles BARMAZ qui vient de nous rejoindre ; nous sommes 55 CG... Steves, tu as la parole.

Steves CALOZ

Merci. Monsieur le président du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG. Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport de la Cogest et profite de l'occasion pour la féliciter pour son excellent travail ainsi que pour les conclusions objectives de son rapport. Cependant, malgré un résultat meilleur que budgétisé pour l'exercice 2012, il faut rester prudent sur l'analyse de ces chiffres. Les investissements futurs auront un impact direct notamment sur l'augmentation des frais de fonctionnement inhérents (et donc sur la marge d'autofinancement – recours à l'emprunt pour financer ces dépenses) et sur les amortissements de ces futures dépenses (le budget 2013 prévoit d'ailleurs un déficit de 5.5 millions). Investir doit, en règle générale, permettre de générer des avantages économiques futurs, ce qui, dans l'économie publique ne fonctionne pas de pair ; un exemple flagrant, les investissements de Géronde qui ont pris l'ascenseur ; l'explosion des coûts va nous poser certainement quelques soucis. Il apparaît donc inévitable que la Commune de Sierre, si elle ne prend pas en main de manière rigoureuse sa situation financière, va vivre des années très délicates. Nous aimerions à ce sujet avoir votre vision sur les prochaines années, notamment sur le nombre d'années prévues avant le rééquilibrage des comptes ? La Cogest soumet, dans son rapport, un rééquilibrage des comptes sur la législature... Qu'en dites-vous ? A cette explosion des charges, il faudra cependant faire avec une diminution des recettes, notamment des aménagements de production électrique qui, je vous le rappelle, contribuent à près de 55 % de notre marge d'autofinancement. Quel est donc votre stratégie concrète ? Comment diminuer suffisamment les coûts de fonctionnement en sachant qu'une des seules rubriques avec une marge de manœuvre reste celle de la culture et du sport ? Comment augmenter les recettes ? Merci de nous renseigner. Dans votre réponse, vous allez certainement nous parler de l'augmentation des impôts, non pas forcément du coefficient mais de la base. Augmenter la base sous-entend une stratégie concrète, une planification à moyen terme pour attirer d'autres contribuables ; d'une manière générale, ne pas pénaliser le contribuable actuel de la Commune (nous n'avons pas chaque 10 ans un gagnant de l'Euro Millions comme « sponsor »). Sans cela, il ne restera plus que le coefficient à augmenter, ce qui permettra d'augmenter, certes, les recettes fiscales des contribuables déjà présents, mais péjorera le pouvoir d'achat et diminuera en conséquence aussi l'assiette fiscale de la Commune de Sierre qui, je vous le rappelle, est la plus basse des Villes du canton, derrière Sion, derrière Monthey, Brigue et Martigny et quelques autres Communes. Compte tenu de ces différentes réflexions et observations, le groupe démocrate-chrétien accepte l'entrée en matière et remercie par avance la Municipalité pour ses réponses. Merci de votre attention.

Gérald DUC

Merci Steves. Y a-t-il d'autres intervenants ? Bien, si tel n'est pas le cas, je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour cette votation sur l'entrée en matière. Les CG qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever la main, voilà. Quels sont les CG qui s'opposent à l'entrée en matière ? Y a-t-il des abstentions ? **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**c. Lecture des comptes – discussion de détail**

Gérald DUC

Voilà, nous passons au point c, la lecture des comptes, discussion de détail. Pour ce faire, je vous laisse le soin de prendre le fascicule des comptes 2012. Nous allons, comme à l'accoutumée, passer à la lecture des comptes chapitre par chapitre. Je vous demande de poser les questions voulues au moment du chapitre concerné. On débute par le bilan au 31.12.2012, page 9 ; des questions ? Comptes 10, administration générale, page 20 et suivantes, pas de remarques, je poursuis. Comptes 30, enseignement formation, page 32. Pardon, je m'excuse, j'ai oublié le compte 20, sécurité publique, page 25. Comptes 30, enseignement formation, page 32. Comptes 40, affaires culturelles, sports et culte, page 37. Oui, M. LAMON.

Anthony LAMON

Monsieur le Président du CG, Madame et Messieurs les CM, chers collègues. C'est une remarque au sujet du compte 40.25, donc du théâtre les Halles. Une simple remarque, donc la Municipalité avait mis en avant, lors de la communalisation des Halles, qu'avoir le théâtre sous giron communal permettrait de mieux maîtriser les coûts. Force est de constater que cette année, l'augmentation de la billetterie, donc des recettes, n'a pas pu compenser une augmentation conséquente, enfin, je retire, une augmentation plus forte des charges. Si le groupe démocrate-chrétien est conscient qu'une phase de mise en place génère des coûts supplémentaires lors du premier exercice, voire du suivant, nous aimerions rendre attentif le CM à ce que le budget du théâtre soit respecté et que les attentes et les envies des directeurs des Halles soient canalisées dans la mesure des possibilités budgétaires de la Ville, qui si l'on en croit nos CM, ne sont pas illimitées, loin s'en faut. Je vous remercie de votre attention.

Gérald DUC

Merci M. LAMON. La Municipalité souhaite-t-elle répondre ?

François GENOUD

Bonsoir à tout le monde. Si vous le voulez bien, je répondrai après la discussion finale, avant la votation, sur l'ensemble des questions et sur les points sur lesquels nous souhaitons prendre position.

Gérald DUC

Merci. Mme MORARD-ROBYR.

Pascale MORARD-ROBYR

Messieurs les Présidents, Madame, Messieurs les CM, chers collègues. L'AdG remercie l'attention de la Cogest quant au dépassement budgétaire de 16,74 % généré par les Halles durant l'exercice 2012. L'AdG souhaite, comme la Cogest, que le TLH maîtrise ses coûts. L'AdG cependant tient à rappeler le choix de la Municipalité de communaliser les Halles dès juillet 2011 avec l'engagement de deux directeurs MM. DOUBLET et MAILLEFER, afin d'en faire le lieu de création en Valais pour les arts de la scène. Nous tenons cependant à relever l'énergie déployée par la nouvelle direction : l'utilisation des locaux est repensée, le foyer change d'espace, une porte vitrée s'ouvre sur l'extérieur, le confort avec de nouveaux sièges et surtout une programmation variée, importante, parfois il est vrai, surprenante. De plus, peu de villes offrent à leurs citoyens la possibilité de rencontrer les directeurs de leur théâtre, à domicile, chez eux, pour vous présenter la programmation, vous pouvez vous inscrire sur le site. Alors donnons du temps au temps, permettons aux directeurs, au TLH de trouver son public et son rythme de croisière. Sur Canal 9, une personnalité suisse allemande dont j'ai oublié le nom, relevait l'importance de Sierre et du TLH comme un lieu de référence dans les arts de la scène. Merci pour votre écoute.

Gérald DUC

Merci y-a-t-il d'autres interventions ? Bien, nous pouvons passer aux comptes 50, santé publique et affaires sociales, page 44. Comptes 60, service de l'eau et de l'énergie, page 47 et suivantes. Comptes 70, travaux publics, environnement, édilité et urbanisme, page 50. Comptes 90, finances et impôts, page 59. Bien, nous enchaînons maintenant avec les dépenses et recettes du compte d'investissement : comptes 10, administration générale, page 62. Comptes 20, sécurité publique, page 63. Comptes 30, enseignement et formation, page 65. Comptes 40, affaires culturelles, sports et culte, page 66. Comptes 50, santé publique et affaires sociales, page 68. Comptes 60, service de l'eau et de l'énergie, page 69. Comptes 70, travaux publics, environnement, édilité et urbanisme, page 70. La lecture de détail des comptes est à présent terminée.

#### **d. Discussion finale**

Gérald DUC

Nous pouvons passer au point d, discussion finale et je passe immédiatement la parole au plénum. Y a-t-il des interventions ? Monsieur le Président.

François GENOUD

Voilà, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Un salut particulier au public qui nous fait l'honneur de sa présence au fond de la salle ainsi qu'à la presse. Salutations particulières à Mme REY-BONNET de la fiduciaire Fidag qui assiste à la séance et qui, sans doute, apportera son commentaire au sujet du rapport des comptes de Fidag. Mesdames et Messieurs, nous tenons à remercier la Cogest, pour son travail, pour son examen approfondi et pour ses conclusions ; un rapport fort intéressant, concis, où toutes les pages sont intéressantes à lire. Merci de ce travail et bravo parce que nous savons que vous êtes une équipe toute nouvelle, présidée par Mme Sabine REY. L'exécutif a évidemment pris connaissance du rapport et en particulier des recommandations, de toutes les recommandations formulées en matière d'équilibre budgétaire, comme celles de la fiduciaire. Le CM évidemment en tiendra compte dans l'établissement du budget 2014 ; je puis vous assurer que nous y travaillons déjà, que les résultats que nous serons en mesure de vous présenter sont attendus pour cet automne, mais pas avant. Ce n'est pas aujourd'hui que nous pouvons déjà vous dire comment et avec quels chiffres nous parviendrons à viser l'équilibre budgétaire ; vous avez relevé avec exactitude qu'il s'agit d'un vrai problème structurel que nous connaissons depuis ces comptes 2013 en particulier et qu'il s'agit d'apporter des corrections qui ne pourront pas déjà donner des résultats fantastiques après un seul exercice. Notre intention est de corriger le tir avec une vue sur le long terme, mais qui soit sérieuse, fiable et nous aurons, je l'espère, le plaisir de vous présenter cela dans la préparation de votre travail pour le budget 2014. Evidemment que nous recherchons à augmenter les recettes, nous recherchons à compresser les charges, à maîtriser les investissements ; c'est un savant équilibre qu'il s'agit de retrouver, dans l'ensemble de ces différents moyens, de ces différents leviers, mais, vous l'avez relevé vous aussi, la Commune de Sierre n'a pas une assiette fiscale tellement fantastique ; nous vivons encore pour cette année et l'année prochaine avec des exonérations sur le plus gros contribuable de la Ville, il faudra faire avec. Néanmoins, nous sommes à travailler avec, passez-moi le terme, avec acharnement, à démontrer qu'il sera possible de restructurer les finances de la Ville et de les ramener à un équilibre nécessaire, un équilibre acceptable, un équilibre avec des objectifs qui nous permettront de ne pas passer sous la tutelle de l'Etat, je ne sais pas s'il y a quelqu'un parmi vous qui a fait cette remarque tout à l'heure, soyez rassurés, on est quand même pas encore dans ce registre. Au sujet des Halles, puisque c'est sur les comptes de Halles que vous avez faits quelques interventions, je vous assure aussi que nous sommes très attentifs au respect du budget, tout comme la direction du théâtre les Halles, c'est évidemment quelque chose de très important et pas seulement pour les Halles, sachez-le. Il y a aussi toute une série d'autres comptes pour lesquels nous attachons une grande importance au respect du budget, même si, vous l'avez relevé aussi, il y a de temps en temps des circonstances urgentes, imprévues et imprévisibles qui font que, par le biais de crédits supp(lémentaires) et bien, certains comptes ont été dépassés. Mais au sujet du théâtre les Halles, comme pour les autres rubriques, comme pour les autres chapitres, la stabilité sera obtenue à terme et nous nous en réjouissons déjà. Voilà, Mesdames et Messieurs, les commentaires que nous pouvons faire au sujet des comptes 2012 et des perspectives d'avenir aujourd'hui. Merci.

Gérald DUC

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Olivier SALAMIN...

François GENOUD

M. Olivier SALAMIN souhaite apporter un commentaire complémentaire au sujet du théâtre les Halles.

Olivier SALAMIN

Oui, bonsoir. Je voudrais dire que je trouve la remarque d'Anthony LAMON tout à fait légitime et l'avertissement de Steves CALOZ limpide. Intervention légitime, mais frustrante, parce qu'elle est assez éloignée finalement de l'élan qui a été donné au théâtre les Halles. Le dépassement réside dans les charges du personnel liées au modèle et les frais de fonctionnement de l'établissement, mais pas sur la gestion du programme, ça me paraissait important de le souligner, tant les efforts et la volonté de bonne gestion des directeurs est présente dans le théâtre. A ce sujet, j'aimerais vous inviter peut-être à examiner la chose sous un autre angle, par rapport à la hausse des charges, c'est-à-dire celui du différentiel que l'on peut remarquer entre un montant de CHF 800'000.-- pour des revenus de CHF 30'000.-- au niveau de 2011 et des

dépenses de CHF 1'070'000.--, des charges de CHF 1'070'000.-- au niveau 2012, mais des rentrées financières de CHF 350'000.--. Merci.

Gérald DUC

Merci M. Olivier SALAMIN. Y a-t-il d'autres interventions ?

**e. Votation sur les comptes 2012**

Gérald DUC

Si tel n'est pas le cas, nous passons au point e, la votation sur les comptes 2012. Je prie donc les scrutateurs de se tenir prêts pour cette votation. Conformément à la loi sur les Communes et au règlement du CG, les CG qui approuvent les comptes 2012 de la Commune de Sierre tels que présentés sont priés de lever la main. Les CG qui refusent les comptes sont priés de lever la main. Les CG qui s'abstiennent. Donc **les comptes 2012 de la Commune de Sierre sont approuvés à l'unanimité**. Merci beaucoup... Mes remerciements vont aux membres de la Cogest pour le sérieux de leur travail et la qualité de leur rapport.

**4. STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU CYCLE D'ORIENTATION REGIONAL DE GRONE « AICORG »**

**a. Rapport de la commission ad hoc**

Gérald DUC

Nous passons maintenant au point 4 de l'ordre du jour, statuts de l'association intercommunale du cycle d'orientation régional de Grône, l'AICORG, a, rapport de la commission ad hoc. Je passe tout de suite la parole à Mme Anne-Françoise ZUFFEREY.

Anne-Françoise ZUFFEREY

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les CM, chers collègues. Suite au mandat qui lui a été confié par le bureau du CG et suite au message du CM de mars 2013, aux statuts de l'association intercommunale du cycle régional de Grône ainsi qu'aux diverses annexes, la commission ad hoc s'est réunie à quatre reprises, afin de délibérer sur les statuts de l'association intercommunale du cycle régional de Grône, de procéder à un entretien et de mettre en commun le travail de chacun de ses membres. La commission tient à remercier M. Alain PERRUCHOUD, membre de l'actuel Conseil d'administration du cycle régional de Grône, pour la disponibilité et les précisions qu'il a apportées. La commission ad hoc n'a pas de remarques particulières quant aux statuts de la future association. Les statuts permettent un fonctionnement correct de l'association et un traitement équitable pour toutes les Communes. Le projet de la salle polyvalente double, sous-tendu aux statuts, remplit la clause du besoin qu'est actuellement le manque de salles. Consciente qu'une seule Commune ne pourrait pas se permettre financièrement un tel projet, la commission ad hoc est convaincue du bien-fondé de l'association intercommunale. Pour Sierre et les élèves sierrois fréquentant le cycle régional de Grône, c'est une nécessité certaine de participer à un tel projet. De plus, le projet de salle polyvalente double ainsi que son financement via le principe d'association de Communes consiste en un projet novateur et intéressant. La commission ad hoc se permet d'interpeller la Municipalité, afin qu'elle s'inspire de ce type de financement pour tous nouveaux projets intercommunaux. Finalement, les statuts de l'association intercommunale du cycle régional de Grône sont pertinents et couvrent les besoins d'une telle association. De ce fait, les membres de la commission ad hoc, à l'unanimité, proposent au CG, l'entrée en matière ainsi que l'acceptation des statuts de l'association intercommunale du cycle régional de Grône. Ainsi lu et approuvé par la commission le 30 avril 2013, la présidente Laura SALAMIN et rapporteur moi-même.

Gérald DUC

Merci Mme ZUFFEREY.

**b. Entrée en matière**

Gérald DUC

Je passe au point b, l'entrée en matière. Scrutateurs, soyez prêts. Les CG qui acceptent l'entrée en matière sont priés de s'exprimer par main levée. Merci. Les CG qui s'opposent. Personne. Les CG qui s'abstiennent. Donc **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**c. Discussion générale**

Gérald DUC

Nous passons au point c, discussion générale. Je passe la parole au plénum. M. Steves CALOZ.

Steves CALOZ

Ayant pris connaissance du message du CM et du rapport de la commission ad hoc, le groupe démocrate-chrétien accepte et a accepté l'entrée en matière sur les statuts de l'association intercommunale du cycle d'orientation de régional de Grône. Vous me voyez certainement venir : cependant, nous avons tout de même l'impression que nous risquons de nous prononcer sur un projet qui finalement risque de ne pas se réaliser. En effet, je vous rappelle que la Commune de Grône pour son assemblée primaire du 27 juin, n'a pas mis ces statuts à l'ordre du jour, mais uniquement le principe de mettre le terrain à disposition de l'association ; on ne parle pas non plus d'un DSDP (droit de superficie distinct et permanent). Ces statuts seront vraisemblablement mis à l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire de septembre. Compte tenu de ces éléments, nous avons tout de même l'impression que le vote du plénum de Sierre servira à mettre la pression supplémentaire sur la Commune de Grône, et dans ce sens, nous n'aimerions pas que les différentes Communes partenaires du projet fassent de l'ingérence par rapport à la Commune de Grône. Merci de votre attention.

Gérald DUC

Merci M. CALOZ. Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les CM, chers collègues. Le groupe AdG a écouté avec attention la présentation claire et détaillée de M. PERRUCHOUD et le rapport de la commission ad hoc a complété et précisé les points les plus importants mentionnés par celui-ci. En effet, le fait que le CG ne doive pas voter un crédit d'engagement, que les enfants de Granges puissent fréquenter un CO proche de leur domicile et que des liens se soient tissés entre les différents partenaires de ce projet nous semble fort appréciable. D'ailleurs, nous sommes persuadés qu'une collaboration intercommunale est une voie à examiner et à développer, dans un proche avenir. En effet, si nous regardons les structures existantes telles que le CMS et l'UTO, toutes ont été mises en place avec succès. Vu le désistement des Communes du Haut-Plateau lors du projet Agglo, tournons-nous plutôt vers les Communes de plaine et essayons de nous rapprocher de Sion, comme le groupe AdG l'avait déjà fait remarquer lors d'une conférence de presse au printemps passé. En revanche, nous ne voulons pas que Sierre devienne une cité-dortoir ; c'est pourquoi, si ce projet d'agglomération avec Sion devait se réaliser, il serait souhaitable que nos autorités soient attentives à un partenariat équitable et que notre Ville tende à être toujours plus dynamique, attrayante et surtout innovante, malgré les restrictions budgétaires qui nous attendent. Comme vous l'aurez deviné, l'AdG accepte l'entrée en matière sur le statut du cycle de Grône et... accepte les statuts.

Gérald DUC

Merci Mme EVEQUOZ. Oui, je crois qu'on aura encore l'occasion de reparler du projet Agglo entre Sierre et Sion. Restons sur le projet du CO de Grône. D'autres personnes souhaitent intervenir ? M. Roger MATTER.

Roger MATTER

Mesdames et Messieurs, le groupe libéral-radical, dans un premier temps, souhaite tout d'abord féliciter la commission qui s'est penchée sur ce dossier, qui a rendu son rapport largement dans les délais et je crois que vraiment les choses ont été bien faites. Nous surabondons sur les

paroles qui ont été prononcées jusqu'à présent et recommandons également l'acceptation des statuts de cette nouvelle association. Merci.

Gérald DUC

Merci M. MATTER. D'autres interventions ? M. Anthony LAMON.

Anthony LAMON

Monsieur le Président du CG, Mesdames et Messieurs les CM, chers collègues. Tout paraît limpide dans le message du CM, comme dans le rapport de la commission ad hoc, c'est pourquoi j'aimerais apporter quelques petits éclaircissements. Premièrement, vous concéderez qu'il est assez inhabituel que notre assemblée doive se prononcer sur l'adhésion à une association intercommunale de droit public, dont l'un des buts est le financement d'une salle polyvalente, alors même, comme l'a rappelé mon chef de groupe, que la principale intéressée, celle qui supporte la majeure partie des coûts, à savoir Grône, ne s'est même pas encore prononcée sur la mise à disposition des terrains, ce qui était, selon la planification prévue, la première chose à faire. Deuxièmement, en annexe des statuts devaient figurer, à nouveau selon la planification prévue, un règlement de répartition des charges de fonctionnement du complexe scolaire ainsi qu'un règlement d'utilisation par les Communes partenaires de l'usage des locaux scolaires. On se demande encore où ils sont. Pour en avoir parlé avec le service cantonal des affaires intérieures et communales, ces mêmes sources trouvent assez insolite de se prononcer sur les statuts que vous avez sous les yeux, alors même que lesdits règlements ne sont pas présents, ces mêmes règlements doivent fixer certaines choses importantes comme le prix et les horaires d'utilisation pour les sociétés locales, dont font aussi partie les sociétés sierroises, qui pourront utiliser la salle, mais on ne sait toujours pas à quelles conditions, puisque ne figure pas le règlement d'utilisation. Pour conclure, nous serons tous d'accord pour dire que cette association est nécessaire, que c'est la voie idéale, et que ce projet sera bénéfique pour notre Commune ; c'est pourquoi nous allons accepter ces statuts. Mais, nous pouvons quand même nous poser la question : n'aurait-il pas été opportun d'attendre le vote de l'assemblée primaire de Grône et on se demande si ce qui a été présenté à la commission, si tous les documents qui ont été présentés à la commission étaient vraiment... si tout a été dit à la commission, en fait. Je vous remercie de votre attention. Merci.

Gérald DUC

Merci M. LAMON. D'autres interventions ? Monsieur le Président.

François GENOUD

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous remercions à notre tour aussi la commission qui s'est penchée sur ce problème et nous n'avons en principe pas de commentaire à faire, sur son travail, sur ce sujet ; tout au plus à encourager l'adhésion de la Commune de Sierre à cette association intercommunale. Les quelques questions que vous avez soulevées méritent toutefois qu'il soit dit que nous n'avons justement aucune ingérence à faire dans les problèmes de la Commune de Grône, qui est la principale intéressée, naturellement, par ce projet de halle liée au cycle d'orientation. La Commune de Grône aurait dû, comme vous l'avez fait remarquer, porter ce problème à l'ordre du jour de son ou ses assemblées primaires pour la fin de l'année 2012, comme l'ont fait d'ailleurs d'autres Communes partenaires, c'est nous qui sommes quelque peu en retard. Mais si la Commune de Grône n'a pas pu le faire pour aujourd'hui, c'est son affaire, c'est son problème ; vous relevez avec justesse que si elle se mettait à refuser le projet et bien peut-être que le projet complet tomberait à l'eau. Ça n'est pas exclu. Aujourd'hui, ce que nous avons à faire, nous Sierrois, vous membres du législatif de la Ville de Sierre, c'est à vous prononcer sur la participation sierroise, sur les statuts qui vous sont proposés et suivre, je l'espère, les recommandations de la commission qui s'est penchée là-dessus et les encouragements du CM... mais, je vous en prie, ne nous occupons pas de ce qui se passe à Grône, c'est un petit peu trop compliqué.

Gérald DUC

Merci Monsieur le Président. D'autres interventions ?

**d. Votation finale**

Gérald DUC

Nous passons donc au point d, votation finale. Mesdames et Messieurs les scrutateurs... Les CG qui acceptent les statuts de l'association intercommunale du cycle d'orientation régional de Grône, donc les CG qui acceptent ces statuts lèvent le doigt... lèvent la main... petit défaut professionnel. Les CG qui s'opposent à ces statuts ? Personne. Y a-t-il des abstentions ? Aucune. Donc **ces statuts sont acceptés à l'unanimité**, merci. Et évidemment merci à la commission qui a traité ce dossier avec compétence et célérité.

**5. POSTULAT DU GROUPE DC POUR L'INTRODUCTION D'UN FREIN AUX DEPENSES ET A L'ENDETTEMENT**

Gérald DUC

Point 5 de l'ordre du jour, postulat du groupe DC pour l'introduction d'un frein aux dépenses et à l'endettement. Je passe la parole aux postulants. Qui souhaite s'exprimer ? M. CALOZ se prépare.

Steves CALOZ

Merci de m'avoir laissé un petit peu de temps. Vous imaginez que j'ai dû me préparer pour faire face à la fronde qui va... à l'avalanche qui va m'arriver dessus quelque part. Cependant, par rapport à ce postulat, je souhaiterais tout d'abord vous apporter quelques précisions : ce postulat ne demande pas d'introduire le double frein aux dépenses et à l'endettement, mais simplement d'étudier les modalités, les avantages et les inconvénients de l'introduction de ce frein aux dépenses et à l'endettement. Il est encore nécessaire de préciser que l'introduction de ce processus nécessiterait de procéder à une modification de la constitution – comme cela s'est fait au niveau cantonal, une modification de la constitution - respectivement une modification du règlement communal d'organisation. On n'est donc pas encore à ce stade. Vous rappeler également que selon la loi cantonale sur les Communes du 5 février 2004 (révisions en 2006), celle-ci n'exclut clairement pas ce processus, selon les articles 80, 81 et 82. Je m'imagine évidemment que ce postulat sera combattu avec force, mais je ne comprends pas forcément ce qui vous dérange. Au contraire, dans votre réponse, vous aurez l'occasion de rassurer le CG en invoquant les arguments rationnels et objectifs que vous utiliserez pour l'établissement des prochains budgets, afin de garantir cet équilibre budgétaire. Je vous rappelle également que ce postulat n'a rien de contraignant pour la Municipalité, mais a simplement le mérite de porter une réflexion de fond en associant l'ensemble des acteurs. Vous dire encore que je pense effectivement que les membres de la Cogest ainsi que les membres du CM, anciens membres de la Cogest qui ont défendu à l'époque cette idée de maîtrise de l'équilibre budgétaire, seront entièrement d'accord avec cette idée. Merci pour votre attention.

Gérald DUC

Merci M. CALOZ. M. Roger MATTER.

Roger MATTER

Mesdames et Messieurs, chers collègues. Le groupe PLR a pris connaissance du postulat du groupe démocrate-chrétien pour l'introduction d'un frein aux dépenses. Comme nous l'avons vu lors des discussions concernant le budget, nous estimons tous ici ce soir que la situation de la Ville de Sierre oblige à prendre des mesures efficaces. Et cette fois-ci je vais faire une compilation : cependant, néanmoins, toutefois, cela étant, le groupe libéral-radical estime que le postulat, tel qu'il est proposé, n'est pas propre à atteindre son but. Je m'explique. Tout d'abord, la base légale est, à notre sens, insuffisante. En effet, selon l'article 2 de la loi sur les Communes, celles-ci ne sont compétentes pour édicter un règlement – c'est-à-dire modifier le règlement communal d'organisation - que si aucune autre loi cantonale ou fédérale ne traite de cette question. Or, tant la loi sur les Communes que l'ordonnance cantonale sur les finances communales imposent l'équilibre budgétaire aux Communes. Vous me direz que ces dispositions cantonales sont floues et moins précises que le postulat qui nous est proposé... le doute malgré tout subsistera et un frein aux dépenses, s'il devait être adopté, ne serait peut-être, ou probablement pas, homologué par le Conseil d'Etat, chaque règlement communal devant être homologué par le Conseil d'Etat, hormis les règlements internes, tel le règlement du CG. Il

semblerait en outre qu'aucune Commune suisse ne dispose d'un tel instrument, ce qui laisse présager les difficultés de la mise en œuvre de cette mesure, si elle est légale. De plus, un frein aux dépenses tel que proposé n'est pas rationnel. Imaginez que dans notre budget 2013 il eût fallu sabrer 6 millions d'investissements et couper près de 5.5 millions dans les comptes de fonctionnement. Un frein aux dépenses introduit, il ne serait plus possible pour le CG d'amender certains comptes et, de plus, ce qui, à mon sens, est encore le plus grave, une hausse du coefficient d'impôt deviendrait inéluctable. Il y a quelques mois de cela, à la Commune de la Tour-de-Peilz, une motion similaire a été déposée par le groupe UDC. Je te la transmettrai volontiers Steves tout à l'heure. Cette motion a été balayée au motif notamment qu'elle est dangereuse. Les Communes n'ont en effet qu'une marge de manœuvre faible dans la mise en œuvre des lois cantonales et fédérales, et la plupart des dépenses sont liées. Il n'y aurait d'autres possibilités que de tailler dans l'accueil de la petite enfance ou des personnes âgées. Je cite ici les débats qui ont eu lieu à la Tour-de-Peilz. N'oublions pas que chez nous, il est de la responsabilité du CG d'accepter et, au besoin, d'amender le budget. Un frein à l'endettement n'est pas fait pour une Commune, quelle que soit sa taille. Mesdames et Messieurs, si le postulat devait être accepté, la Commune serait alors obligée de déposer des conclusions écrites. Gageons qu'elle n'ira pas au-delà de ce qui a été dit ce soir. Et la boucle sera bouclée. Une fois de plus, le groupe libéral-radical tient à affirmer qu'il partage les préoccupations de tous les membres du CG et notamment des postulants. Toutefois, il conviendrait de se concerter pour trouver une solution plus efficace. Le texte proposé n'est en effet pas suffisamment étayé et se concentre sur l'introduction du frein à l'endettement et omet de citer d'autres mesures envisageables. Nous invitons dès lors les postulants, dans un premier temps, à retirer leur texte ; subsidiairement, nous proposons au CG de le rejeter. Merci de votre attention.

Gérald DUC

Merci M. MATTER. Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les CM, chers collègues. Quelles seraient les conséquences de l'introduction d'un frein à l'endettement et aux dépenses sur le développement de la Ville ? C'est bien simple, on s'arrête. Messieurs Dames, c'est l'heure, on éteint la lumière, on ferme la porte et on tourne la clé. Tous les projets du centre-ville seraient bloqués et notre Cité tomberait dans une douce somnolence que nous avons décriée il y a des années déjà. Que nous soyons attentifs aux futures réalisations et que celles-là restent dans les limites de nos moyens financiers nous semble plus raisonnable que de tout stopper net. Laissons encore une dernière chance à la Municipalité de nous présenter un outil de travail crédible pour la gestion financière de notre Commune. Dans le cas contraire, nous serions dans l'obligation de prendre des mesures drastiques qui seraient en accord avec la loi sur les Communes. Pour ces raisons l'AdG refuse ce postulat.

Gérald DUC

Merci Mme EVEQUOZ. D'autres interventions ? Monsieur le Président.

François GENOUD

Mesdames et Messieurs, la Municipalité tient aussi à apporter son point de vue à cette problématique. Son point de vue, vous le verrez, n'est pas tellement différent de ce qui a été dit. Concernant ce postulat demandant l'introduction d'un double frein aux dépenses et à l'endettement, il y a lieu de préciser que le CM partage les objectifs poursuivis, je répète, partage les objectifs poursuivis, et va tout mettre en œuvre pour retrouver l'équilibre financier dans les meilleurs délais. Il estime cependant que le moyen du double frein n'est pas approprié aux circonstances. En effet, des dispositions légales sont déjà en place pour un contrôle relativement strict de l'équilibre des finances communales : il y a notamment le principe de l'équilibre budgétaire à respecter et qui est ancré dans la loi. Par ailleurs, l'organe de révision doit se prononcer sur l'évolution de l'endettement et l'équilibre financier à terme selon l'article 75 de l'Ofinco. On peut également relever les effets découlant des déterminations formulées chaque année par la Cogest dans ses rapports portant sur le budget et les comptes. De plus, le CG peut intervenir par différents biais :

- il prend connaissance de la planification financière – le plan directeur des finances est bien la planification financière qui vous est présentée – et il adopte le budget,
- il décide la conclusion d'une nouvelle dépense supérieure à 4 % des recettes brutes et des

- emprunts supérieurs à 8 % des recettes brutes,
- il décide également des crédits d'engagement, des crédits complémentaires à certaines conditions et des crédits budgétaires ainsi que des crédits supplémentaires, aussi à certaines conditions.

En outre, la possibilité d'amender le budget à disposition du CG constitue une opportunité de frein aux dépenses, autant sur le fonctionnement que sur l'investissement. Avec un double frein ancré dans un règlement, le CG pourrait être pris à son propre piège. Il n'y aurait en effet plus moyen d'y déroger, alors que les règles en place actuellement permettent justement toutes ces mesures et une certaine souplesse de surcroît. Les anciens membres de la Cogest passés à l'exécutif l'avaient bien compris. La notion du double frein pose en outre le problème juridique, car il risque d'être en contradiction avec les articles 80 et suivants de l'Ofinco qui règlent dans une large mesure le problème. De fait, aucune Commune valaisanne ne s'est apparemment dotée d'un tel instrument. A cet égard, il y a des raisons de penser, suite à un contact oral pris avec la section des finances communales du département concerné au Canton du Valais, que si un règlement devait être rédigé dans l'optique du postulat, il se heurterait à un préavis négatif au motif que celui-ci contrevient à certaines dispositions de la loi sur les Communes ; par conséquent, il ne pourrait certainement pas être homologué par le Conseil d'Etat et ne déploierait ainsi pas les effets escomptés. En conclusion, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à ne pas accepter ce postulat, si tant est qu'il est confirmé ; vous pouvez cependant être convaincus que la problématique soulevée est une préoccupation constante, je répète, une préoccupation constante, du CM et qu'il met tout en œuvre pour la résoudre. Merci de votre attention.

Gérald DUC

Merci Monsieur le Président. D'autres interventions ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Merci Monsieur le Président de partager les préoccupations édictées dans ce postulat. Merci... une précision pour Romaine EVEQUOZ, si le double frein investissement/endettement bloquait toute situation de développement, je ne vois pas comment ferait le Canton pour continuer son développement ; le Canton l'a appliqué depuis quelques années. Au vu des différentes interventions, je constate que l'ensemble des groupes soutiennent cette démarche, mais ne considèrent pas qu'il est nécessaire d'introduire ce double frein, mais je vous rappelle que la substance du postulat ne le demandait absolument pas. J'aimerais juste concerter mon groupe et puis je demanderai une interruption de séance s'il vous plaît.

Gérald DUC

Suspension de séance accordée M. CALOZ. Cinq minutes. Et puis cela donnera l'occasion aux fumeurs de sortir.

*(La séance est interrompue durant quelques minutes).*

Gérald DUC

Voilà, nous pouvons reprendre la séance. Je ne sais pas si M. CALOZ veut encore ajouter quelque chose ? Vous avez la parole M. CALOZ.

Steves CALOZ

Voilà, après consultation du groupe... Le groupe DC se réjouit d'avoir déposé ce postulat, qui a eu le mérite de susciter le débat et surtout selon les échos qui circulent, a servi aussi de facteur déclencheur pour l'élaboration et la mise en place d'un outil fonctionnel indispensable à l'élaboration des budgets, dans la perspective de retrouver cet équilibre budgétaire. Nous espérons vivement que les premiers effets se concrétiseront pour l'établissement du budget 2014 et nous ne doutons pas que la Municipalité s'attellera à cette tâche avec une véritable idée de prioriser ses investissements par des choix politiques judicieux. Parce que Mesdames et Messieurs, il faut aussi faire des choix politiques pour arriver à aiguiller un budget, surtout un budget équilibré. En fonction de ces différents arguments, le groupe DC décide donc de retirer ce postulat ; toutefois, il se réserve le droit de déposer un nouveau postulat pour répondre aux préoccupations des différents intervenants de ce soir, dont la Municipalité, dont les deux chefs de groupe qui se font l'écho de leur groupe respectif. Merci.

Gérald DUC

Merci M. CALOZ. Alors évidemment, nous n'allons pas voter et passer simplement au point 6, information de la Municipalité.

## **6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Gérald DUC

Monsieur le Président, vous avez la parole.

François GENOUD

Merci beaucoup, je saisis l'occasion de remercier le chef du groupe démocrate-chrétien pour la sagesse démontrée et de faire confiance aux mécanismes qui sont en place, pour atteindre exactement les mêmes objectifs, mais tout simplement avec d'autres outils, nous aurons l'occasion d'en reparler à l'occasion du budget 2014. Mesdames et Messieurs, voici les informations que la Municipalité souhaite vous apporter à l'occasion de cette session en plénum du CG de juin 2013.

### ***Le concept de la police de proximité***

Les polices municipales doivent avoir deux entités bien distinctes : une section intervention qui se rend sur tous les événements majeurs ou mineurs qui se passent sur le territoire communal et sur les Communes partenaires, puisque, comme vous le savez, nous avons une convention avec certaines Communes voisines partenaires pour la question de la police et de la sécurité. Et puis, une autre section, c'est la police de proximité, qui a été quelque peu laissée de côté ces dernières années. Il y a donc lieu de remédier à ce problème afin d'offrir à la population sierroise des agents plus proches des citoyens. Pour ce faire, le territoire sierrois a été divisé en trois parties ou îlots (nord, sud et ouest). A la tête de chacun de ces îlots, on trouve un policier référent. Le but de cet agent est de tisser des liens avec les différents acteurs de quartier, de favoriser la recherche de solutions pour des problèmes de voisinage, de veiller à la sécurité routière aux abords des écoles, de prévenir les délits ou déprédations sur la voie publique et de dispenser les cours d'éducation routière, en collaboration avec les responsables déjà affectés à cette tâche. Ils prendront également contact avec les centres scolaires, les entreprises et les commerces, les sociétés locales et les différents services communaux. Ces policiers patrouilleront dans leur secteur respectif, à pied ou à vélo et seront disponibles pour répondre aux préoccupations que les citoyens auront.

### ***Démarrage des travaux d'aménagement de la zone industrielle de Daval***

Comme vous le savez sans doute, tous les obstacles de procédure qui s'opposaient au démarrage de l'aménagement de la zone industrielle de Daval ont été levés. Les travaux peuvent donc prochainement démarrer. Nous avons donc le plaisir de vous informer que les travaux préparatoires vont démarrer durant la deuxième quinzaine d'août prochain et le premier coup de pioche sera, quant à lui, officiellement donné au cours d'une petite cérémonie qui aura lieu au début du mois d'octobre.

### ***Problématique des mesures de circulation, zone 30 km/h dans le quartier de Plantzette Goubing***

La presse s'est largement fait l'écho d'une action conduite par certains habitants de Goubing et de Glarey, qui s'opposent à un projet de modification de signalisation dans les quartiers de Plantzette jusqu'à Goubing. Mon objectif ce soir n'est pas de refaire l'historique détaillé du dossier, encore moins de polémiquer, mais de vous donner une information objective sur les motifs qui ont conduit l'exécutif à mettre à l'enquête le projet incriminé. En préambule, il convient de rappeler que le projet consiste principalement en la pose d'obstacles physiques sur trois routes de ce secteur, de manière à ne plus y permettre le trafic automobile de transit. Les routes en question conduisent en effet à des centres scolaires et sont donc fortement fréquentées par des élèves à pied ou à vélo. Elles desservent également des quartiers résidentiels où habitent des familles, dont les enfants fréquentent les alentours. Toutes ces raisons ont amené le Conseil à la conclusion que la vie de ces quartiers n'était pas compatible avec un trafic automobile de transit et qu'il convenait de restreindre la circulation pour des raisons sécuritaires, mais également pour améliorer la qualité de vie des riverains. Je voudrais ici rappeler que, dans

tout ce que nous avons envisagé comme mesure de restriction de circulation sur le centre-ville, nous nous sommes engagés à ce qu'en aucun cas elles ne se fassent au détriment des quartiers où habitent les Sierrois. Ça, c'est justement une mesure qui ne permettra pas d'utiliser comme voie rapide pour aller de la plaine Bellevue à la rue des Falaises, à la Métralie, une route sinueuse, qui passe dans un quartier résidentiel et, en plus, à proximité d'une école. Ces mesures sont d'autant plus justifiées que les dispositions prises pour dissuader la circulation au centre-ville se traduisent par une augmentation du trafic dans les quartiers périphériques. Le Conseil n'ignore pas que l'introduction de toute restriction de liberté de circulation génère une gêne, voire une opposition de la part des personnes concernées. Il comprend ces réactions, nous sommes attentifs aussi à la réaction de ces citoyens, mais nous souhaitons que, dans la mesure du possible, ces mesures soient comprises. Parce que c'est l'intérêt général qui conduit aux décisions du CM et en aucun cas des intérêts de privés. On est malheureusement ici dans un cas où une pesée objective des intérêts penche en faveur de la sécurité des enfants d'abord et justifie certains sacrifices de la part des habitants. Et nous sommes en plus persuadés que ces mêmes riverains y trouveront leur compte à terme, aussi bien pour ce qui est de l'amélioration de la sécurité que de la qualité de la vie. J'aimerais encore brièvement aborder la question de la procédure adoptée par la Ville et de sa conformité avec la loi. Les opposants à cette mesure ont laissé entendre que les choses n'ont pas été faites régulièrement. Pour notre part, nous pensons le contraire et nous estimons que les démarches légales ont été respectées. Le projet a dûment été publié au bulletin officiel et a d'ailleurs fait l'objet d'une opposition formelle. Comme l'affaire a été portée devant la justice, celle-ci dira ce qu'il en est. En tout état de cause nous ne pouvons accepter le reproche selon lequel le dossier a été traité avec discrétion, de manière à ne pas être vu et à éviter les oppositions. Jamais cela n'a été dans nos intentions. Pour conclure, je souhaiterais simplement dire que vivre en communauté, c'est accepter certaines contraintes et que le rôle de l'autorité est de veiller au bien commun d'abord, en portant une attention particulière aux plus faibles et aux plus vulnérables. Prendre des mesures qui déplaisent à certains, mais qui s'inscrivent dans cette logique, n'est pas la partie la plus agréable de la mission d'un exécutif, vous vous en doutez, mais néanmoins elle fait partie de nos tâches. Je tiens aussi à préciser qu'à la requête des opposants, le CM version 2013 s'est donc pour la deuxième fois penché sur cette problématique, comme le CM précédent en 2012 l'avait fait. En 2013, nous l'avons refait et les conclusions du débat ont été les mêmes. Qu'on ne nous dise pas que le CM s'est penché là-dessus avec précipitation et non-discernement. Ça n'est pas juste et pas respectueux de la part des autorités élues qui défendent, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'intérêt général d'abord. Je vous remercie de bien vouloir prendre note de ces quelques remarques et je vous assure que, sur le principe, nous n'entendons pas entrer dans une polémique, ni médiatique, ni autre, à ce sujet. A l'heure actuelle, nous attendons les résultats des démarches auprès du Conseil d'Etat et auprès du tribunal cantonal. Merci de votre attention Mesdames et Messieurs.

## 7. DIVERS

Gérald DUC

Merci Monsieur le Président. Il est temps maintenant de passer au point 7 de l'ordre du jour, les divers. Alors je vous prie tout d'abord de noter **la prochaine séance qui aura lieu le 20 novembre 2013**. Vous aurez alors probablement à l'ordre du jour, enfin pas probablement, sûrement, la révision du règlement du CG, une commission ad hoc fonctionne sous la direction de Mme Marie-José DE PREUX ; il sera aussi question des tarifs de l'eau et d'un autre point un petit peu surprenant, le remplacement du président du CG. En effet, votre serviteur a eu l'honneur d'être nommé par le CM de Sierre comme directeur du CO de Goubing. Donc je remercie évidemment le CM pour cette décision, mais il y a incompatibilité entre cette fonction et celle de CG et a fortiori évidemment avec celle de président du CG. Je démissionnerai donc au début du mois d'août et, dès le 5 août, ce sera Raymond ZUFFEREY, vice-président, qui assurera les affaires courantes, qui convoquera donc cette séance du 20 novembre. Voilà, je passe maintenant la parole au plénum. M. Patrick CRETTON.

Patrick CRETTON

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les CM, chers collègues. L'édition du Nouvelliste du 7 juin écoulé nous apprend que la caravane du Tour de Suisse évite soigneusement la Cité du soleil. Comme nous informe cet article, la descente des Longs-Prés est jugée dangereuse en raison des gendarmes couchés et l'accès à l'hôpital de Sierre de

problématique. Des gendarmes préoccupés par des gendarmes couchés dangereux avec un hôpital coupé du monde, j'en conviens, la mission était impossible. Pourquoi n'avoir pas saisi cette magnifique opportunité de mettre notre ville en évidence ? Et cela gratuitement de surcroît. L'argumentation employée est étonnante. Le Val de Bagnes et l'Entremont ont fermé leur petite route internationale pour le Tour de France. Champéry en a fait de même pour le Dauphiné Libéré. Le col du Nufenen fermé pour cause de neige ? Pas de problème, des solutions sont trouvées et la logistique réarticulée en quelques heures. Qui veut, peut. Mais pour cela, il faut en avoir envie. Je pense que nous n'avons pas encore assez faim pour avoir l'envie d'oser et envie d'entreprendre. Dimanche dernier, les téléspectateurs ont pu voir en direct sur le canal alémanique et tessinois de magnifiques images de St-Léonard, de la Louable-Contrée et de Crans-Montana. Avec regrets, celles de Sierre m'ont manqué. Je remercie la Municipalité de faire preuve de plus de dynamisme et d'adopter une attitude proactive à l'avenir. Je vous remercie de votre attention.

Gérald DUC

Merci. Y a-t-il encore d'autres interventions sur ce sujet ? Vous voulez répondre tout de suite Monsieur le Président ?

François GENOUD

Volontiers. Nous souhaitons répondre à cette interpellation et c'est Mme Juventa ZENGAFFINEN, responsable de la sécurité qui va le faire.

Juventa ZENGAFFINEN

Merci bien. Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les CG., chers collègues. Merci M. CRETTON pour cette question qui permet au CM de clarifier quelques propos tenus dans les médias ces derniers jours. La ville de Sierre a une longue tradition d'accueillir des courses cyclistes comme le Tour de Romandie, l'Alex Moos ou le Tour de Suisse pour citer quelques exemples. Comme le CM est persuadé de l'effet médiatique, touristique et promotionnel, la ville de Sierre a même pu accueillir une étape du Tour de Suisse en 2009. Elle a gardé un très bon souvenir de cette grande fête du vélo. Cette année, le parcours initialement prévu de l'organisateur du Tour de Suisse en ville de Sierre rendait l'accès nord et sud à l'hôpital régional et la libre-circulation des ambulances impossible. Ceci a mené la police municipale à émettre des doutes au niveau de la sécurité. Suite à une séance avec M. LOOSLI, manager des villes-étapes et coordinateur de parcours du Tour de Suisse, un tracé alternatif par le centre-ville a été convenu - ainsi évitant les Longs-Prés, servant comme voie d'évacuation en cas d'urgence. Une lettre de la Commune datée du 25 mars 2013 confirme les décisions prises lors de cette séance et autorise le passage du Tour de Suisse 2013 en ville de Sierre. C'est seulement par après que la Ville a été informée que l'organisateur avait retracé le parcours en évitant le centre-ville de Sierre. Comme la Ville n'a jamais eu l'intention d'empêcher le passage du Tour de Suisse à Sierre, nous regrettons évidemment ce choix. Pour éviter ce genre de situation dans le futur une séance sera agendée avec l'organisateur du Tour de Suisse et les services concernés pour définir les conditions-cadres à la réussite d'une telle manifestation. Voilà, j'espère que ces éléments vous permettent d'avoir un meilleur aperçu du sujet, merci.

Gérald DUC

Merci Mme ZENGAFFINEN. D'autres divers ? Allez, M. CALOZ, à vous la parole.

Steves CALOZ

J'ai déjà un regret, c'est que notre ami Gérald DUC va nous quitter bientôt... et surtout lui dire « donne pas ta démission trop tôt, parce qu'en principe dans les nouveaux engagements, il y a une période de trois mois à l'essai ». Pour poursuivre sur le sujet qui a constitué une bonne partie du débat ce soir, vous savez Monsieur le Président, vous êtes aussi anniviar, il y a un credo qui dit « avant de lâcher, on ne lâche pas ». J'ai pris tout à l'heure acte de la position, de la décision du CG concernant ce double frein. J'ai toutefois noté que les intervenants ne mettaient pas en question la nécessité de finances saines, ni la Municipalité. Je dépose par conséquent un nouveau postulat pour des finances saines. Par ce postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier les modalités et les mesures à mettre en œuvre pour rembourser les emprunts contractés dans le cadre de la durée de vie des infrastructures réalisées. Il ne serait pas socialement raisonnable de charger les générations futures de dettes alors que les infrastructures qui ont été financées par ces mêmes dettes seraient en bout de course ou

obsolètes. Le rapport de la Ville devra chiffrer le recours théorique à l'emprunt en fonction des projets prioritaires retenus, indiquer la durée de vie prévisible des infrastructures réalisées, prévoir dans quel délai la dette correspondante devra être remboursée et chiffrer l'incidence de ce remboursement sur la marge de manœuvre de nos successeurs, en raison de cette obligation de remboursement. Merci.

Gérald DUC

Merci M. CALOZ. Le bureau prend acte du dépôt de votre postulat. Je passe la parole maintenant à M. Raymond ZUFFEREY, dans les divers, notre vice-président, Raymond, tu as la parole.

Raymond ZUFFEREY

Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM, chers collègues. Par ces mots, je m'adresse surtout au responsable de l'aménagement des quartiers. A l'ouest de Sierre, il y a un endroit où le mot aménagement n'existe que dans le dictionnaire. Il s'agit du Grain d'Or ; un lieu où on a beaucoup construit et où on construit encore. Avec un si joli nom, beaucoup parmi vous doivent se dire que cela doit être un endroit agréable, mais hélas pour y parvenir, c'est la galère. J'y habite et je me fais le porte-parole de nombreux habitants de ce quartier. Dans un avenir proche, il y aura environ 300 habitants et presque autant de voitures qui entrent et qui sortent par le seul accès possible, la rue du Grain d'Or. Comment peut-on accorder des permis de construire dans ce quartier et dans le même temps réduire le seul accès possible pour rejoindre le lieu d'habitation ? Comment peut-on autoriser le marquage de places de parc en épis qui font 12, 10 et 8 mètres où on peut pratiquement faire stationner trois bus, alors que cinq mètres suffisent largement pour une voiture ? Ces places de parc permettent de garer trois voitures l'une derrière l'autre avec pour conséquence l'empêchement pour un véhicule d'entrer dans cette rue lorsqu'un autre veut en sortir, et vice-versa, ce qui encombre encore un peu plus la route de Sion qui est particulièrement chargée à cet endroit. Sans être un spécialiste des limites, je pense que ces places débordent sur le domaine public. Et même si ce n'est pas le cas, le bon sens, la fluidité du trafic et la sécurité des piétons auraient dû mieux inspirer ceux qui accordent des autorisations pour des places de parc. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM, je vous suggère, même si ce n'est pas une période électorale, d'organiser une balade dans ce quartier et de constater par vous-mêmes l'aberration de cette situation. J'ose espérer, au nom des nombreux contribuables qui vivent au Grain d'Or, qu'une solution sera trouvée pour améliorer l'accès de ce quartier, qui est aussi d'un intérêt général. Merci.

Gérald DUC

Merci Raymond. D'autres interventions ? M. Patrick ANTILLE.... D'abord Patrick ANTILLE.

Patrick ANTILLE

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Conseillers. Ma première question concerne le village de Noës : en 2006, des jeunes en âge de scolarité de Noës ont fait une demande écrite à la Municipalité, afin de pouvoir disposer d'un skatepark au village. La même année, un montant de CHF 100'000.-- avait été mis au budget 2007 concernant cet objet. Malheureusement, le CG en a décidé autrement par l'amendement du poste à CHF 0.-- sous prétexte d'englober cet objet au futur plan directeur des aménagements de Noës. En 2008, un projet concours d'aménagement global du village de Noës a été primé. De ce projet, il en ressortait clairement la nécessité d'un "agospace" et d'un parking. En 2010, l'implantation d'un terrain multisports ainsi que la réalisation d'un parking à Noës était reconnu par la Municipalité et que toutes les démarches allaient être entreprises. En 2011, une intervention du CG Patrick Zuber vous demandait où en était le projet. Il a été répondu que l'étude était en cours et que deux parcelles seraient retenues. Ces deux parcelles ont été placées en avril 2010, en zones réservées pour deux ans, afin d'éviter toute mise à l'enquête. L'une d'elle serait destinée à un parking et l'autre à un terrain multisports type "agospace". La possibilité d'acheter ces parcelles a été préférée à celle de l'expropriation. Donc un contact avec les propriétaires allait être pris dans ce sens par la Municipalité. En mars 2012, il a été décidé par le CG de prolonger de trois ans la mise en zone réservée de ces deux parcelles et a accepté la modification du plan d'aménagement de zone concernant le futur aménagement. En parcourant le plan d'investissement multiannuel, un montant de CHF 400'000.-- est prévu en 2014 et CHF 550'000.-- sont prévus pour l'année 2015, pour le plan directeur de Noës. Aujourd'hui ce ne sont plus seulement ces jeunes de 2006, qui

aujourd'hui sont âgés de 20 ans et plus, mais c'est toute la population de Noës qui vous demande où en sont ces projets. Leurs réalisations sont attendues par une population croissante du village. Ma deuxième question concerne la route et le tunnel de contournement de Sierre ouest. Suite aux différents plans directeurs de la Ville, ces derniers prévoient une prise en charge du trafic vers Montana et toute la Noble-Contrée à la hauteur du giratoire de "Coop Brico-Loisirs". Une tranchée couverte devrait protéger le village de Noës et engager le trafic dans un tunnel, puis une route à ciel ouvert en direction de la bifurcation de Loc-Corin. Au mois d'avril 2012, une mise à l'enquête publique concernant ces travaux était publiée dans le bulletin officiel. Depuis lors plus de nouvelle ; donc voici ma question : où en est actuellement ce projet ? Voici enfin ma troisième question qui n'en est pas une mais une constatation personnelle ainsi que celle de plusieurs habitants de Muraz. Depuis les travaux du centre-ville de Sierre, énormément de trafic s'est déplacé à travers le village de Muraz. En effet beaucoup de véhicules, se rendant à Veyras, Miège, Venthône, etc... et venant depuis Sierre ouest, le contraire également, empruntent cet itinéraire. La sécurité des habitants de ce quartier en est fortement diminuée. Par cette intervention, je demande à la Municipalité, par l'intermédiaire de ses services, d'observer le fait et, si c'est possible, de prendre les dispositions nécessaires, afin d'assurer au mieux la sécurité des habitants de Muraz. Merci.

Gérald DUC

Merci M. ANTILLE. La Municipalité souhaite-t-elle répondre à ces trois ou quatre questions ?

François GENOUD

Oui, Mesdames et Messieurs, dans la mesure du possible. Peut-être que toutes les réponses que je suis en mesure de donner comme ça spontanément sont encore incomplètes... Au sujet du Grain d'Or, comme son nom l'indique, vous l'avez relevé, il devrait se trouver dans un quartier agréable ; or, il y a de vrais problèmes d'accès à ce quartier, nous en sommes conscients, ça n'est pas d'aujourd'hui. Nous avons déjà quelque peu travaillé et fait quelques démarches pour résoudre ce problème, notamment l'acquisition d'une première parcelle qui permettrait de déplacer l'accès, parce que là où il se trouve aujourd'hui, l'accès ne permet pas la construction d'un giratoire, par exemple, parce que beaucoup trop proche de celui de l'Atlantic, et qu'il s'agira d'avoir une réflexion beaucoup plus large sur toute cette zone, afin de redéfinir un accès nouveau et ça devrait aussi passer, malheureusement, par l'étude d'un plan d'aménagement détaillé, pour toute la zone qui va quasiment depuis l'hôtel Atlantic jusqu'à Melly Meubles. C'est un problème, nous en sommes conscients. Nous voulons bien nous y atteler de nouveau, mais, pour l'instant, il n'a pas obtenu la priorité parmi les nombreuses démarches que nous avons à entreprendre, mais nous prenons note des remarques du CG Raymond ZUFFEREY, au nom des habitants de ce quartier, et tenterons de faire au mieux et au plus vite. Au sujet de Noës, l'historique qui a été relevé par le CG Patrick ANTILLE est absolument conforme à mon sens à la réalité. Le plan directeur de Noës, tel qu'il a été présenté, prévoit effectivement sur deux parcelles bien précises, d'une part les terrains multisports, « agospace » ou autre, ainsi que pour l'autre côté de places de parking. C'est un besoin avéré à Noës, nous en sommes conscients. Il est vrai que nous avons prononcé une zone réservée sur ces parcelles, afin de pouvoir les maîtriser. Sur une de ces deux parcelles, et bien, nous avons pu avancer avec les propriétaires et acquérir les m<sup>2</sup> qu'il fallait. Par contre, sur l'autre, pas encore ; les propriétaires ont fait un recours contre la déclaration de zone réservée auprès du Canton et ce recours n'est toujours pas traité à ce jour. Nous espérons naturellement que nous pourrions aboutir, pas trop tard, sur cette question, parce qu'il y a d'autres imbrications à Noës à cause de ce blocage avec le recours au Canton qui traîne pour y répondre. Pour ce qui est de la route de contournement ouest de Sierre, là aussi, l'historique qui a été dressé par M. Patrick ANTILLE est juste, c'est vrai que, enfin, en avril 2012, le Conseil d'Etat a mis à l'enquête public cette première partie dans le fond du projet de contournement de Sierre et qu'un certain nombre d'oppositions ont été déposées, on pouvait s'y attendre. Quoiqu'un petit peu moins de la part des institutions que sont les Communes du Haut-Plateau ; il se trouve qu'elles aussi ont déposé des oppositions à ce projet. A ma connaissance, ces oppositions ne sont toujours pas traitées aujourd'hui, on est en juin 2013. Nous avons l'occasion de discuter de cette question avec Monsieur le Conseiller d'Etat Jacques MELLY ces jours et j'ose espérer que le traitement des oppositions ne tardera pas encore plus, même si on peut tous comprendre que jusqu'au mois de mars de cette année, et bien, certains dossiers étaient plutôt « schubladiés ». Néanmoins, il faut savoir que le Conseil d'Etat se trouve devant un problème qu'il ne maîtrise pas à ce sujet, c'est le classement de cet axe A9 Haut-Plateau par la Confédération comme

route principale suisse. Et aussi longtemps que les chambres fédérales n'ont pas donné leur aval, le Conseil d'Etat pourra difficilement avancer avec ce projet, avec son financement, qui doit être assumé par la Confédération, à 90 % en principe, à défaut de quoi, on restera bloqués encore longtemps. On peut donc présumer que la stratégie du Conseil d'Etat, c'est d'agir autant à Berne qu'à Sierre sur cette question et ceci explique peut-être la lenteur de l'avancement des procédures. Au sujet du trafic de Muraz, à travers Muraz, c'est un problème qui nous a été souvent mentionné, et pourtant il y a des mesures de trafic qui se font régulièrement, qui démontrent que l'usage de cet axe pour aller sur la Noble-Contrée passe plutôt par l'avenue des Longs-Prés et la route de la Corniche du Soleil, mais moins à travers le vrai village de Muraz, qui lui est soumis maintenant à une limitation à 30 à l'heure depuis un an ou deux... ou plus peut-être déjà... et que la circulation à travers Muraz depuis le sommet de la Corniche jusqu'à Veyras, n'est pas problématique, en tout cas n'est pas une problématique aigue. Il y a des contrôles de vitesse qui s'y font et des mesures des passages qui ne démontrent pas un problème alarmant. Mais nous voulons bien transmettre à nos services techniques et de la police la remarque qui est faite pour continuer cette observation, elle est absolument nécessaire. Merci Mesdames Messieurs.

Gérald DUC

Merci Monsieur le Président. Je passe maintenant la parole à Mme Svetlana BANJANAC.

Svetlana BANJANAC

Mesdames, Messieurs, j'ai une question pour Monsieur le Président. L'année dernière, lorsque je vous avais posé la question sur les raisons de l'abandon de la certification ISO, vous m'avez rassurée que vous alliez maintenir le système management de qualité en place. A ce jour, je me permets de vous demander comment vous avez maintenu le système management de qualité en place. Et si vous pourriez m'indiquer si les différents axes qualité sont tenus : indicateurs de performance, actions d'amélioration, enquête, revue de direction et quelles sont les actions... si les revues de direction ont été faites et quels sont les principaux objectifs d'amélioration fixés pour cette année. Merci.

Gérald DUC

Monsieur le Président, vous avez la parole.

François GENOUD

Merci Mme BANJANAC de revenir sur cette question. Très sincèrement et spontanément, je ne suis pas en mesure d'y répondre. Je vous propose que nous fassions une réponse écrite ultérieure quand nous aurons pu consulter nos services et puis surtout le responsable qualité de la Ville, pour qu'il apporte à notre service des réponses idoines ou adéquates. Si vous comptiez sur ma seule mémoire pour cela, vous ne pourriez pas être satisfaite. Alors, je vous prie d'accepter une future réponse écrite.

Gérald DUC

Merci Monsieur le Président. Mme Romaine EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

A plusieurs reprises, j'ai pu observer des voitures stationnées sur la place de l'Hôtel de Ville et dans toute la zone 20km/h. Malgré l'interdiction de stationner dans cette zone, les gens se permettent de laisser leur véhicule pour aller faire des courses. Cette zone est destinée en priorité aux piétons et ne doit pas être utilisée comme parking urbain. Je m'étonne que malgré la pétition déposée lors du dernier plénum dans laquelle une zone entièrement piétonne était revendiquée, que nous ne voyions pas d'amélioration à ce sujet.

Gérald DUC

Monsieur le Président.

François GENOUD

Volontiers. C'est sans doute que notre police n'est pas assez sévère et qu'elle n'intervient pas assez rapidement quand on observe des infractions pareilles à la loi sur la circulation routière. Je ne vous cache pas que j'étais encore la semaine passée sur une de ces terrasses et qu'il y a des gens qui se permettent de parquer des motos au seul endroit où les piétons peuvent passer.

Je suis complètement d'accord avec vous que ce n'est pas normal et que c'est scandaleux et nous inviterons la police à intervenir. Mais sachez que la police elle intervient déjà à de nombreux endroits et qu'elle n'est pas toujours bien reçue. Mais nous ferons le nécessaire auprès du commissaire pour qu'il y ait de l'amélioration.

Gérald DUC

Merci Monsieur le Président. D'autres interventions ? M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Mesdames, Messieurs, avec les beaux jours qui enfin sont de retour, nos moloks débordent. Alors, pour les « bleus » qui commencent la législature, les moloks sont une chose récurrente. Que ce soit du côté de la cité Aldrin ou que ce soit du côté de Glarey, le spectacle est tout à fait inhabituel et fait penser à Naples comme d'habitude, mais l'odeur nauséabonde ainsi que tout ce qui peut être jugulé avec me fait quand même intervenir auprès de la Municipalité, afin de savoir si vous redonnerez un tour de vis, afin d'améliorer la situation. Ma deuxième intervention concerne le futur budget que vous allez mettre en place ; j'ai lu, comme tout le monde dans les comptes, et on avait déjà, à l'époque avec la commission de gestion, mis le point dessus, sur le patrimoine que possède la Municipalité, et notamment pour 27 millions de terrains non affectés, ce qui est quand même une belle fortune et dans des cas difficiles, je pense qu'on pourrait peut-être se départir de l'une ou l'autre chose, avant de briser toute la vie sociale sierroise sous des coupes budgétaires. J'espère que vous pourrez répondre à la question, si ça rentre dans vos plans. Ma troisième intervention, et c'est la troisième fois que je le fais, concerne la place du Cheval. J'ai le plaisir de vous dire que M. ERNI fêtait le 21 février dernier ses 104 ans et que le cheval qu'il a sculpté pour notre Ville de Sierre, offert par la famille ZWISSIG mérite encore et toujours une remise en état et, si vraiment, il n'y a pas de possibilité de mettre ça à l'agenda, je suis sûr qu'avec quelques copains, tous partis confondus ici, on est d'accord de prendre le balai. Dernière chose enfin, le hockey-club Sierre n'appellera de ma part aucun commentaire ; je regrette le communiqué de presse qui a été fait par la Ville et non pas le fait que la Ville n'ait pas donné CHF 300'000.-- ; je n'étais même pas pour faire cette demande, de façon personnelle. Le communiqué de presse, lui, a été assez malheureux et assassin. J'aimerais simplement ici remercier mes collègues, certains de mes collègues du CG, pour tous les mots sympas, les messages, pour certains pour les dons, y compris certains qui sont venus me rendre visite dans des périodes très difficiles, ça m'a beaucoup touché. Merci beaucoup.

Gérald DUC

Merci M. CALDELARI. Décidément que fait la police à Sierre ? Monsieur le Président, vous avez la parole à nouveau.

François GENOUD

Que fait la police, hein ? Et je vous assure qu'elle a beaucoup de travail et que la sécurité c'est un sujet délicat. Merci à Silvio de revenir sur la question des moloks, qu'il sache que nous en parlons souvent et pas plus tard qu'hier soir le CM a abordé cette question et nous avons convenu avec M. Mario ROSSI que c'est lui qui va répondre à cette interpellation, parce qu'il a tout en main pour le faire, sa mémoire étant encore fraîche, par rapport aux décisions qui ont été prises hier soir.

Mario ROSSI

Bonsoir tout le monde. Merci à Silvio de me permettre de reparler du sujet des moloks, Effectivement, dans la séance du CM d'hier soir, nous avons pris quelques décisions concernant la gestion et surtout la surveillance de la communication au niveau des moloks. On n'est pas restés inactifs, parce qu'effectivement, on a un souci permanent avec, je dirais la propreté qu'il y a autour de certains des éco-points, dans des endroits biens particuliers qui sont déjà ciblés. Nous avons à la fin de l'année passée mandaté une entreprise privée qui a fait des surveillances avec du personnel sans salopette, en anonymat, qui a contrôlé environ 700 personnes, plus de 700 personnes, qui en a dénoncé 74 pour des infractions. Nous avons demandé à cette société de nous faire un rapport d'activité et de nous proposer des actions complémentaires pour poursuivre ces actions de répression. La difficulté, c'est qu'il faudrait avoir du personnel qui surveille ces moloks en permanence, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et ça on sait que ce n'est pas possible. Donc on a décidé de continuer ces surveillances rapprochées de ces secteurs pendant 19 jours, sauf erreur à la fin de l'année passée et au début de cette année. Donc

sachez que le Conseil a redonné des moyens au service de l'environnement pour continuer ces surveillances. Et à cela s'ajoute aussi l'installation, l'utilisation d'une caméra mobile qui permettra, en dehors des heures de surveillance également, de suivre un petit peu ce qui se passe aux alentours de ces moloks. Donc si le message peut passer et puis que ça peut sensibiliser les gens qu'il y aura des contrôles encore plus restrictifs que ce qu'il y a eu ces derniers temps, tant mieux. On sait qu'on n'arrivera pas à avoir une propreté « Mister Proper » aux abords des moloks, mais on y travaille. Et dans un deuxième temps aussi, c'est qu'on veut travailler sous la forme de la communication, en complément de la répression. Les moloks vont être... enfin les moloks, certains moloks vont être relookés, si on peut dire ça comme ça, rafraîchis... la communication rafraîchie, de manière à ce que les gens sentent aussi que c'est des lieux où on ne peut pas faire n'importe quoi et c'est des lieux qui sont, je dirais, soignés par la Municipalité. Dans un deuxième temps, en préparant le budget de l'année prochaine, nous allons mettre aussi des montants pour continuer cette communication sous forme de spots publicitaires et d'un tous-ménages qui sera aussi relooké pour sensibiliser tout un chacun, remettre une couche, je dirais, dans l'information. Voilà ce que je peux dire des décisions qui ont été prises par le CM, pas plus tard qu'hier soir.

Gérald DUC

Merci M. ROSSI. Monsieur le Président, d'autres choses pour M. CALDELARI ?

François GENOUD

... Excusez ces gesticulations dues au passage du micro... Volontiers. Je voudrais apporter deux commentaires sur les questions soulevées par Silvio. A propos du patrimoine et à propos du cheval de M. ERNI. Au sujet du patrimoine, je n'ai pas vérifié là le chiffre, il est vrai que dans les comptes de la Commune figure un montant important pour des terrains non affectés, effectivement. Mais s'ils ne sont pas affectés, c'est que, justement, la plupart du temps, c'est des parcelles que la Ville a eu durant ces dernières décennies l'occasion d'acquérir, la plupart du temps pour des questions stratégiques. Nous avons fait un examen de ces parcelles, de ces différentes situations et évidemment que le CM est disposé à vendre les parcelles qui, en théorie n'entreront pas, ou plus, dans nos différentes stratégies de développement et ça a déjà commencé dans certains cas. Nous avons eu l'occasion de vendre un ou deux immeubles, quelques terrains ; les autres, ma foi, elles ne trouveraient pas preneur pour les quelques m<sup>2</sup> ici, quelques m<sup>2</sup> là, elles ne trouveraient pas preneur si elles ne pouvaient pas correspondre à une valeur de marché intéressante pour un acquéreur, raison pour laquelle, pour l'instant, elles restent dans le patrimoine communal, mais nous nous employons, au gré des circonstances, à faire en sorte de nous séparer des éléments qui n'intéressent dans le fond pas la collectivité publique. C'est une réponse, sauf erreur, qui a aussi été donnée à la commission de gestion, dans une de ses dernières séances. Au sujet du cheval de M. ERNI, et bien, nous voyons, comme vous, qu'il prend le vert-de-gris ; vous savez que le vert-de-gris et bien ma foi c'est l'oxydation qui se manifeste sur le cuivre quand il prend de l'âge. Ce que nous avons fait, pour des questions de limitation budgétaire, nous avons mis l'accent à cette place du Cheval, mis l'accent sur les accès et sur les escaliers en béton ; ils nous semblaient essentiels, que ce soit pour les jeunes, pour les personnes âgées, pour tout le monde, pour pouvoir profiter de ce jardin et puis effectivement, le nettoyage du cheval, le brossage du cheval et la suppression du vert-de-gris n'a pas été mis en priorité, pour l'instant, pour des questions de coût. Et nous espérons qu'il se trouvera peut-être un cavalier ou une cavalière, bientôt, qui s'occupera d'aller brosser le cheval à Hans ERNI et puis à le rendre dans son état original. Mais vous savez très bien que l'oxydation fera toujours son travail, il redeviendra atteint par le vert-de-gris. Donc il faudra bien juger si ça vaut la peine de consacrer beaucoup de temps à ça. Voilà, Mesdames, Messieurs, ce qu'on pouvait faire comme commentaire sur les questions soulevées par M. CALDELARI.

Gérald DUC

J'ai vu que M. Gilles SALAMIN souhaitait prendre la parole.

Gilles SALAMIN

Question à la Municipalité : quel est l'avancement pour les travaux du tunnel de Gobet et la piscine de Géronde, car des problèmes de béton sont venus à nos oreilles pour Géronde. Des surprises financières sont-elles prévues ? La date d'ouverture de Géronde pour l'été 2014 est-elle maintenue ?

Gérald DUC

Merci M. SALAMIN. Parole à la Municipalité.

François GENOUD

Merci pour la question, qui me permet de vous dire, qu'à notre connaissance, et jusqu'à hier soir en tout cas, il n'y a pas de retard annoncé dans le programme des travaux à Géronde. L'ouverture des bains est toujours pressentie, nous sommes le 12 juin 2013, est toujours pressentie pour dans une année, à mi-juin 2014. Il n'y a pas lieu de penser... sauf si les informations ne sont pas remontées jusque chez nous, mais nos chefs de service me font un clin d'œil pour dire que c'est bien ça, il n'y a pas de retard annoncé dans la programmation des travaux à Géronde. Si c'est une information que vous avez eue, elle est soit fausse, soit résultat peut-être de souhaits de certains... vous savez, il y en a qui souhaitent qu'on ait des problèmes, ça existe, hein, on l'a vu, on l'a vu à plusieurs reprises. Alors au sujet du tunnel de Gobet, vous savez que c'est un chantier que nous ne maîtrisons pas, ce sont les CFF qui conduisent cet important travail. A notre connaissance aussi, les choses se passent bien et dans les délais. Et nous avons été informés et même invités à participer à une journée de présentation, je ne voudrais pas dire déjà « portes ouvertes » parce que ce serait un peu tôt, mais enfin à une journée d'informations sur le site un samedi du mois de septembre prochain. Et, à ma connaissance, le chantier avance – c'est le cas de dire – à bon train.

Gérald DUC

Merci Monsieur le Président. D'autres interventions ? M. MATTER.

Roger MATTER

Merci Monsieur le Président puisque je peux encore t'affubler de ce titre. Je ne viens pas pour broser ici le cheval d'Hans ERNI mais pour broser plutôt dans le sens du poil notre ami Gérald. Gérald, comment décrire Gérald ? S'il est un homme coulé dans un moule unique, c'est bien lui. Ne cherchez pas, il n'y a pas là-dedans de contrepèterie. J'ai connu Gérald lors de la campagne 2004 et, depuis lors, je n'arrive pas même à imaginer un plénum sans lui. Gérald, derrière des airs de trublion se cache un collègue dévoué, sérieux et, surtout, apprécié. Tu nous annonces ce soir ta démission, c'est avec regrets que nous l'acceptons et après cette brève élégie, je te souhaite beaucoup de succès dans ta nouvelle carrière. Merci beaucoup.

Gérald DUC

Merci beaucoup Roger, ça me fait plaisir. (*Applaudissements*). Merci chers collègues. Y a-t-il encore une intervention ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

J'aurais juste 2 petites interventions, mais très courtes, hein, je vous rassure. La premier, Monsieur le Président, vous vous rappelez certainement de ma dernière intervention au plénum de décembre dans laquelle je vous posais la question relative à la position de la Municipalité dans le projet Rhône III. Entretemps, ça m'a valu pas mal de remous, hein, même le Canton s'en est mêlé. On accusait l'intervention de CALOZ au CG de bloquer l'avancement des projets, surtout de mettre en cause les accords entre le Canton de Vaud et le Canton du Valais sur la correction du Rhône. Ce n'est pas grave, je suis toujours là. Dans l'intervalle, on a pu constater, si vous avez tous repassé du côté de Pont-Chalais des travaux inhabituels d'extractions de gravier dans la région de Pont-Chalais. On a commencé à creuser le Rhône. Y-a-t-il eu une demande spécifique de la Municipalité pour ces travaux, respectivement du Canton ? Vous m'aviez également remercié de proposer des solutions simples à des problèmes complexes et vous vous étiez engagé l'époque à « verser cette proposition non pas au Rhône, mais au dossier, et comme ça elle fera sans doute partie du traitement qui est réservé à cette question délicate, de concert évidemment avec le Canton. » Depuis décembre, Monsieur le Président, quelles démarches la Municipalité a-t-elle entreprises par rapport à ce dossier Rhône III, notamment par rapport à la mise à l'enquête relative aux mesures urgentes de cette troisième correction du Rhône ? Avez-vous des informations plus précises sur les coûts qui seront à la charge de la Municipalité ? Ça, c'est la première question et puis la deuxième, c'est une interpellation. Vous avez tous, je pense, été interpellés par l'article paru dans le journal de Sierre du 7 juin dernier, rapportant le mécontentement des citoyens de Glarey concernant la décision de la Municipalité de mettre en place des bornes, afin de fermer en partie le chemin du Monastère et celui des Collines. Quelle est cette nouvelle idée de la Municipalité de vouloir

mettre des bornes pour bloquer l'accès à Goubing alors que l'annonce, clairement, au BO du 7 septembre 2012 est, je cite : « *la Ville de Sierre porte à la connaissance des usagers de la route le projet de pose de nouvelles signalisations. Quartiers de Planzette et Goubing à Sierre, mise en place de bornes et de la signalisation relative à la création d'une zone 30 km/h* ». Tout le monde, je pense, a compris qu'on voulait mettre en place une zone 30 km/h dans ces deux routes du Monastère et des Collines. Je pense qu'une route 30 km/h, signalée correctement, où les gens ralentissent, hein, c'est une action suffisante à mon sens, pour assurer la sécurité des élèves, d'autant plus qu'il y aura peut-être moins de circulation piétonne dans ces routes, vu que la desserte aussi de la nouvelle école de commerce ne passera plus dans cette région, mais je peux me tromper. A l'heure où les problèmes de circulation en ville de Sierre ne sont pas réglés, nous voulons déjà régler d'autres problèmes qui n'en sont pas sur Glarey. La Municipalité doit être à l'écoute de ses citoyens et lorsque ceux-ci ne sont manifestement pas écoutés ou entendus, cela démontre clairement un déficit de communication, ce qui est tout simplement inacceptable. Lorsque l'on sait encore que sur 70 familles concernées par cette route, près de 90 % ont intégré cette fameuse association ACES, on peut lire « assez », pour la défense des intérêts de leur quartier ; j'ai de la peine à comprendre que la Municipalité prenne des décisions à l'encontre du bon sens et surtout de l'avis de la majorité des personnes concernées. Alors évidemment, dans ce dossier, qui a l'air assez complexe et où les questions sont récurrentes, la sécurité des enfants à la sortie de l'école, c'est une chose, la mobilité douce peut-être une chose aussi, mais imaginez-vous que l'ensemble des riverains de cette zone pour aller soit du côté de Glarey, soit du côté de la ville, ou à la gare tout simplement, si on prend l'ensemble des usagers, ils pourront faire en moyenne 80'000 km par année de plus. Alors mobilité douce, économie d'énergie ou autres et tout ça, je vous laisse faire le calcul. Pour ces différentes raisons, je vous interpelle, la Municipalité, et je pense qu'il serait quand même judicieux que ce genre d'association ne prolifère pas dans chaque quartier du territoire de la Commune, hein, pour revendiquer des droits qui sont... ou des besoins qui sont justifiés. Pour cela, je vous demande, je vous propose de reconsidérer cette décision et je pense qu'il serait simplement judicieux d'introduire une zone 30 km/h et puis qui permettrait de sécuriser, à mon sens, l'ensemble de la région... de la région de l'école de Goubing. Ceci dit, on pourrait introduire aussi une zone 30 km/h à Noës, parce que la sortie des écoles de Noës est bien plus dangereuse, à mon sens, au niveau circulation que la sortie des écoles de Goubing. Voilà, merci pour votre attention.

Gérald DUC

Merci M. CALOZ. Monsieur le Président.

François GENOUD

Très volontiers. Sur la question Goubing/Planzette, Monsieur CALOZ, je vais vous renvoyer au PV de la séance que nous tenons en ce moment et dans lequel vous pourrez lire la communication que je viens de vous donner au nom du CM et sur laquelle je ne reviens pas, sur laquelle je n'ai pas de commentaire complémentaire à faire. La prolifération des associations de quartiers ne nous gêne pas, au contraire, ça existe dans un certain nombre de quartiers déjà, toujours ce sont de bons interlocuteurs, pour avoir des contacts raisonnables avec les besoins du quartier, ça, ça n'est pas le problème. Les exagérations dans les chiffres que vous avez cités vous-même, et sans doute repris d'autres, font que nous n'entrons pas dans la polémique comme je l'ai dit tout à l'heure. Les informations que la Municipalité a à donner là-dessus ont été données, je vous invite à bien relire le PV quand il sera à votre disposition. Au sujet de la troisième correction du Rhône, ce que je peux vous dire, c'est que nous avons eu, pas plus tard qu'hier aussi – vous voyez que la journée a été chargée – un entretien très important avec Monsieur le chef du département qui nous a confirmé que plan, la planification du Rhône, le plan Rhône III, a été adopté maintenant et qu'en ce qui concerne le tronçon Chippis, c'est bien la variante élargissement qui est confirmée et sera aménagée. Il en découle, naturellement, la problématique du pont qui va de Sous-Géronde à Chippis, qui doit être adapté à cela. Et c'est sur ce dossier que nous allons devoir travailler, prendre position aussi, de concert dans la mesure du possible, mais je crois que l'harmonie existe avec la Commune de Chippis. Au sujet des coûts que la Commune devra assumer pour toute cette problématique de la correction du Rhône, il nous a aussi été confirmé qu'une décision sera prise, elle ne l'est pas encore, pour la création d'un fonds commun dans le fond de l'ensemble des Communes valaisannes qui amènent de l'eau au Rhône et il y en a beaucoup – je dirais même il n'y en a que trois qui n'en amènent pas – un fonds commun qui, avec des règles bien précises, conduiront à la

participation des Communes, de façon à ce que ça ne soit pas celles qui sont, sur le plan linéaire du tracé du Rhône concernées qui assument l'ensemble des coûts, mais bien toutes celles qui amènent de l'eau au moulin, c'est le cas de le dire. Et les coûts des Communes, en principe selon les dispositions en vigueur, s'élèveront à 5 % de l'ensemble des coûts de la troisième correction du Rhône et ils seront, très vraisemblablement à assumer par tranches réparties sur plusieurs années ; elles pourront être considérées dans les comptes des Communes comme des dépenses de fonctionnement et non pas d'investissement. Voilà ce qui nous a encore été dit hier à ce sujet. Quant aux travaux au milieu du Rhône, je vous rappelle que nous n'avons pas, en principe, à nous prononcer sur cette question, le Rhône étant propriété du Canton. Le Canton est habilité à autoriser, ou non, les travaux dans ce lit-là. Voilà, merci de votre attention à ces réponses.

Gérald DUC

Merci Monsieur le Président. M. FADI.

David FADI

Voilà, bonsoir tout le monde. Je fais juste une petite intervention brève. Après réflexion des commentaires de M. CALOZ, je ne reviens pas sur le principe ou l'inquiétude de l'association qui s'est constituée, j'aimerais juste poser une question à la Municipalité : dès lors que nous avons décidé, voté le principe du réaménagement de la couverte à la sortie du tunnel de Goubing, sauf erreur et de mémoire, une place est prévue, rien n'est encore arrêté, donc j'imagine bien que si on va investir sur ce lieu, j'ose espérer que la sacro-sainte politique de maintenir des véhicules partout soit éradiquée, parce qu'autrement je ne vois pas la nécessité d'implanter ou de fabriquer – excusez-moi le terme – une place à cet endroit, si on doit laisser passer des véhicules. Je ne connais pas le dossier ou ce qui est prévu, mais enfin je soulève la question, merci.

Gérald DUC

Merci M. FADI. Monsieur le Président.

François GENOUD

Nous prenons volontiers note de la remarque. Effectivement sur la tranchée couverte ou la sortie du tunnel de Gobet, côté est à Glarey, il y a un plan, un aménagement dans le fond du quartier, qui doit être travaillé, il n'est pas encore connu, il n'a pas encore été présenté, ni au CM, ni au quartier, hein, mais je partage aussi ce point de vue qu'il ne s'agira pas de faire que des places de parc, parce ça serait tout simplement pas vivable et pas possible. Ce n'est pas dans nos intentions, mais nous prenons note de la remarque et nous la verserons aussi au dossier.

Gérald DUC

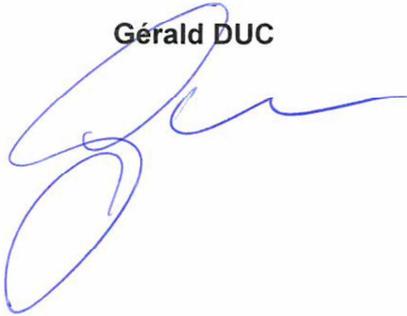
D'autres interventions ? Plus d'intervention, donc je vous remercie pour votre participation à cette excellente séance, je vous souhaite une bonne soirée et vous invite à l'apéritif offert par la Ville. Les spectateurs sont bien entendu invités. Bonne soirée à tous. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 20h15.

## Conseil général de Sierre

**Le président :**

**Gérald DUC**



**La secrétaire :**

**Raymonde PONT THUILLARD**



**Abréviations :**

CG	:	Conseil général, respectivement conseiller-ère général-e
CM	:	Conseil municipal, respectivement conseiller-ère municipal-e
PDC	:	parti démocrate-chrétien
PLR	:	parti libéral-radical
AdG	:	alliance de gauche
Cogest	:	commission de gestion